

## Gérer la prescription fiscale

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

### Public concerné :

---

Notaires et collaborateurs

### Compétences pédagogiques :

---

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- De comprendre les mécanismes de la prescription fiscale et ses modes d'interruption
- D'identifier, pour chaque impôt, les délais de prescription applicables et leurs échéances

### Contenu :

---

#### Le droit commun de la prescription

- Les principes issus du Code civil ;
- Leurs fondements ;
- Leurs caractéristiques.

#### La prescription fiscale de l'action en reprise

- Le délai d'action de l'administration fiscale en impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés ;
- Le délai d'action de l'administration fiscale en TVA ;

- Le délai d'action de l'administration fiscale en impôts locaux ;
- Le délai d'action de l'administration fiscale en Droits d'enregistrement et IFI ;
- Méthodes de computation des délais assortis de cas pratiques.
- Les délais prorogés ;
- Les modes d'interruption de la prescription et ses effets.

## La prescription fiscale de l'action en recouvrement

- Une prescription quadriennale ;
- Les modes d'interruption de la prescription (mise en demeure, commandement, mesures conservatoires, etc.).
- Combinaison de la prescription de l'action en reprise et de l'action en recouvrement ;
- Cas pratiques.

## Prérequis :

---

Pas de prérequis exigé. Toutefois de bonnes connaissances des principaux impôts (Droits de mutation à titre gratuit, impôt sur le revenu, etc.) permettront de suivre cette formation plus confortablement.

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Page 2 sur 4

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

# Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation